



L'OFFICIEL

F. OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°02 du 23 Août 2024

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

RAPPELS AUX CLUBS

Reprise du championnat « jeunes foot à 11 »

🇫🇷 U18/U19 – U16/U17 – U14/U15

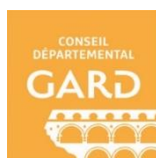
Les 14 et 15 Septembre 2024

🇫🇷 U14 TERRITOIRE

Le Dimanche 6 Octobre 2024.



abeille
ASSURANCES



M MONTI
SPORT

lozère
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION D'APPEL

COMMISSION GENERALE D'APPEL

CONVOCATIONS

Dossier saison : 2024/2025 N°2

Match :

Score :

Appel en date du 8 Aout 2024 formulé par AS SAINT PRIVAT DES VIEUX (521052) d'une décision de la Commission des Jeunes PV N°3 du 8 Aout 2024 publiée le 8 Aout 2024.

Au motif :

Championnat U 14 Territoire

Décision :

Championnat des Jeunes à 11 – Application Annexe 14

« Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de vous taire tout au long de la procédure et notamment lors de cette audition à venir. »

La commission déclare que le dossier ci-dessus sera examiné par la Commission Départementale d'Appel du District Gard-Lozère le

LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024

A 18H30 au siège du District Gard-Lozère

Nous vous rappelons que la présente convocation est adressée en conformité avec les prescriptions des RG de la F.F.F

Est convoquée :

✓ AS SAINT-PRIVAT DES VIEUX

-Le (a) Président (e) ou son représentant

Dossier saison : 2024/2025 N°3

Match :

Score :



Appel en date du 9 Aout 2024 formulé par AS ROUSSON (517872) d'une décision de la Commission des Jeunes PV N°3 du 8 Aout 2024 publiée le 8 Aout 2024.

Au motif :

Championnat U 14 Territoire

Décision :

Championnat des Jeunes à 11 – Application Annexe 14

« Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de vous taire tout au long de la procédure et notamment lors de cette audition à venir. »

La commission déclare que le dossier ci-dessus sera examiné par la Commission Départementale d'Appel du District Gard-Lozère le

LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024

A 19H15 au siège du District Gard-Lozère

Nous vous rappelons que la présente convocation est adressée en conformité avec les prescriptions des RG de la F.F.F

Est convoquée :

v AS ROUSSON

-Le (a) Président (e) ou son représentant



COMMISSION DES SENIORS

Procès-verbal N° 03 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du : **Jeudi 07 Aout 2024**

À : **14h00**

Présidence : **M. Jean Pierre RIEU**

Présents : **Mme Cendrine MENUDIER, Mr Bernard PERIS, Mr Patrick AURILLON,**

Absents : **Mr Pierre Jean JULLIAN**



Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N° 02 de la réunion du Jeudi 25 Juillet 2024.

COUPE OCCITANIE 2024/2025

ORGANISATION GENERALE

- 51 Clubs du District Gard Lozère sont engagés dans la compétition pour la saison 2024/2025 (3/R1 – 6/R2 – 9/R3 – 12/D1 – 10/D2 - 8/D3 - 3/D4)
- 48 Clubs disputeront les premiers tours
- 3 Clubs évoluant en R1 intégreront la compétition au dernier tour Départemental (Art 68 du Règlement de la Coupe Occitanie)
(Le Grau du roi – Nîmes Ol - Vauvert)

Cadrage : Le 15 Septembre 2023 (Cadrage)

- 12 Matches disputés par 24 clubs / 24 clubs exempts

TOUR 2 : Le 29 Septembre 2024

- 18 Matches disputés par les 12 vainqueurs du Cadrage + les 24 clubs exempts (soit 36 équipes)

TOUR 3 : Le 13 Octobre 2024

- 9 Matches disputés par les 18 vainqueurs du Tour 2

FINALE DEPARTEMENTALE : Le 27 Octobre 2024



- 6 Matches disputés par les 9 vainqueurs du Tour3 + les 3 Clubs de R1

Les six vainqueurs seront qualifiés pour la Phase Régionale

Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé, sauf si plus d'une division les sépare, la rencontre est alors inversée (Art 69.3 du règlement de la Coupe Occitanie).

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, départage par une épreuve de tirs au but.

Les frais de déplacements et indemnités des officiels sont à la charge du club recevant.

(Art 72.4 du règlement de la Coupe Occitanie)

Le tirage au sort intégral de ce jour et **non géographique** du Cadrage effectué par Muriel Verdier (secrétaire administrative et par Cendrine Menudier secrétaire de la commission) a donné lieu aux rencontres suivantes :

Match N°1 : O. ST HILAIRE JASSE (D3) / US VALLABREGUES (D4)

Match N°2 : SC MANDUEL (D4) / F.C. CABASSUT (D1)

Match N°3 : S.S.B. LA GD COMBE (D1) / LE VIGAN P.V.A.F.C (D2)

Match N°4 : R.C. ST LAURENT ARB. (D3) / S.A. CIGALOIS (D3)

Match N°5 : F.C. LANGLADE (D2) / GALLIA C. QUISSACOIS (D3)

Match N°6 : C.O. SOLEIL LEV. NIM (D2) / A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES (D2)

Match N°7 : FC BOUILLARGUES (D3) / A.C. PISSEVIN VALDEG (D1)

Match N°8 : ENT.S ROCHEFORT S. (D3) / R.C. GÉNÉRAC (D1)

Match N°9 : F.C BAGNOLS ESCANAUX (D2) / A.S. DE CAISSARGUES (D2)

Match N°10 : F.C. VAL DE CÈZE (D1) / O.C REDESSAN (D2)

Match N°11 : O. FOURQUÉSIEEN (D2) / ES BARJAC (D1)

Match N°12 : U.S.S AIGUES MORTES (D1) / FC CALVISSON (D2)

Clubs exempts :

Les clubs de Ligue sont exemptés du tour de cadrage :

VAUVERT (R1) – LE GRAU DU ROI (R1) – OL NIMES OLYMPIQUE(R1)

ST.O AIMARGUES (R2) – ALES 2 (R2) – BAGNOLS PONT (R2) – PAYS UZES (R2) – NIMES CHEMIN BAS (R2)

ROUSSON (R2)

ANDUZE (R3) – BEAUCAIRE 2 (R3) – CHUSCLAN LAUDUN (R3) – MARGUERITTES (R3) – MONOBLET (R3) – AEC ST GILLES (R3)

– SUMENE (R3) – UCHAUD (R3) – VERGEZE (R3)

C.A. BESSÈGEOIS (D1) – FC MOUSSAC (D1) – STE MARIES DE LA MER (D1) – AS ST PRIVAT (D1) – U.S. DU TRÈFLE (D1)

F.C. VATAN (D2)

AS CENDRAS (D3) – U.S. PEYROLAISE (D3)

BAGARD AS (D4)

Les équipes qualifiées pour le troisième tour de la Coupe de France qui se dispute le même jour joueront leurs rencontres en semaine (date à déterminer) et avant le deuxième tour qui se déroule le 29 Septembre



CHAMPIONNAT

Courier des clubs :

Courier du Président de SC MANDUEL demandant à jouer toutes ses rencontres à domicile à 12h00

Refus de la commission.

Les rencontres se déroulent le dimanche à 15h00 (art.15 annexe 2 des RG)

Pour changement les changements de date ou d'horaires (art.91 des RG)

- Faire la demande via Footclub dans les délais.
- Justifier un motif légitime.
- Obtenir l'accord du club adverse dans les délais

Si une condition n'est pas remplie la rencontre est maintenue à la date et horaire initialement prévue.

Modification :

La rencontre F.C. VAL DE CÈZE 2 (D4) / MONFRIN RHONE GARDON (D4) initialement prévue le 22/09/2024 à 12h00, **ce jouera le 22/09/2024 à 15h00 sur le stade de MEYNES.**

Rencontre inversée (Problème de vestiaires de F.C. VAL DE CÈZE). (Accord des deux clubs).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Pierre RIEU

La Secrétaire

Mme Cendrine MENUJER



COMMISSION DES JEUNES

PROCES VERBAL N°03 DE LA COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 8 Aout 2024

A : 14H00 (téléphonique)

Présidence : MR Bernard BARLAGUET



Présents : MRS Patrick AURILLON. Stéphan BROCCQ. Denis LASGOUTE. Jean Marie

TASTEVIN.

Excusés :

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF. Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District. A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des Procès-Verbaux

La commission approuve le PV N°02 de la réunion du 26.07.2024.

Retour Décision Commission d'Appel District

Appels du 23.07.2024 par

1. N. CHEMIN BAS d'une décision de la commission des jeunes PV N°45 publié le 05.07.2024
2. FOOT TERRE DE CAMARGUES d'une décision de la commission des jeunes PV N°45 Bis du 09.07.2024

La commission confirme la décision de la commission de première instance dans toutes ces dispositions.

U14 TERRITOIRE 2024/2025 PRE-ENGAGEMENT

Faisant suite à la décision du Comité Directeur dans sa séance du 24.04.2024 publiée le 30.04.2024, par application de l'annexe 25 des RG du District,

Le Comité Directeur a fixé les conditions d'accès spécifiques et ce avec tacite reconduction chaque saison si aucune modification n'est apportée par la suite.

Pour appel, cette compétition sur engagement volontaire est réservée **UNIQUEMENT** aux équipes des clubs engagées et participant au championnat U13 D1 du District GARD LOZERE lors de cette même saison N (2024/2025).

RAPPEL : Les clubs devront répondre aux obligations suivantes :

- Engager obligatoirement une équipe U13 saison sportive N
- Avoir un éducateur possédant le CFF2 ou CF1 (U14 au U19) et possibilité de dérogation si inscription en formation.
- Posséder suffisamment de licenciés U13 et U14 sur la saison sportive N (et ce J-7 avant la 1^{ère} journée
- Limitation à 5 joueurs U13 inscrits sur la feuille de match U14 Territoire
- Possibilité d'engager une équipe réserve (si déjà une équipe en U14 Régional) sans possibilité d'accession en U14 R1 en cas de relégation de son équipe première.



La première journée de ce championnat est fixée au 5 et 6 Octobre 2024.

Les pré-engagements ont été saisi sur votre espace module « Footclub - Compétitions Officielles – Engagements »

Date limite pour validation des pré-engagements pour cette catégorie UNIQUEMENT est fixée au vendredi 30.08.2024.

Au regard de la composition des U13 D1 2024/2025, les équipes suivantes ont été autorisées en pré engagements :

SBFC BEUCAIRE
N. SOLEIL LEVANT
AS CAISSARGUES
OL MAS DE MINGUE
N. GAZELEC
FOOT TERRE DE CAMARGUE
ENT PERRIER VERGEZE
ES SUMENE
ES ST JEAN DU PIN
FC BAGNOLS PONT
AS POULX
CAVILLARGUES
UZES
OL ALES
FC CHUSCLAN LAUDUN
NIMES OL
ES MARGUERITTES

INFO CLUBS

PRE ENGAGEMENT

RAPPEL (date de fin le 18 Août 2024)

La prochaine saison débutera (**sauf U14 TERRITOIRE**) les 14 et 15 septembre 2024.

La coupe OCCITANIE pour toutes les catégories (**premier tour District**) aura lieu les 7 et 8 Septembre 2024.

Les ententes sont autorisées pour disputer cette Coupe OCCITANIE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**LE PRESIDENT,
B. BARLAGUET**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,
P. AURILLON**



PROCES VERBAL N°04 DE LA COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Mardi 13 Août 2024

A : 14H00 (téléphonique)

Présidence : MR Bernard BARLAGUET

Présents : MRS Patrick AURILLON. Stéphan BROCCQ. Denis LASGOUTE. Jean Marie

TASTEVIN.

Excusés :

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF. Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District. A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des Procès-Verbaux

La commission approuve le PV N°03 de la réunion du 08.08.2024

COUPE OCCITANIE

Organisation Générale

CATEGORIE : U18/U19

Ici, gérée par la Ligue Occitanie

CATEGORIE : U16/U17

- 3 équipes U17 R1 : N. MAS DE MINGUE, AS ROUSSON, ST BEUCAIRE 30
- 1 équipe en U16 R1 : NIMES OL

Ces 4 équipes intègrent le dernier tour de District – finale départementale.

- 3 équipes U16 R2 : N. ACADEMIE, OL ALES, FC BAGNOLS PONT
- 19 équipes du District : 8 en D1, 7 en D2 et 4 en D3.

Total : 26 équipes engagées en COUPE OCCITANIE.

La commission des jeunes doit fournir 8 équipes pour la suite de la compétition



Tirage au sort effectué au siège du District par Madame Muriel VERDIER et Monsieur Lucas LESCURE.

1^{er} tour : le samedi 7 septembre 2024 à 15H00

(pas de prolongation – tirs aux buts si nécessaire)

GC QUISSAC/FC LE VIGAN

OC REDESSAN/RC SAINT LAURENT DES ARBRES

SO AIMARGUES/FC LANGLADE

GC UCHAUD/US BOUILLARGUES

RC GENERAC/CO LASSALIEN

2^{ème} tour : le samedi 19 Octobre 2024 à 15H00

U16 R2 Ligue : 3 équipes

District : 7 équipes.

Exempts : 2 équipes + 5 qualifiés du premier tour.

3^{ème} tour : rattrapage

Finales départementales le 7 Décembre 2024.

4 équipes R1 + 5 équipes qualifiées premier tour + 5 équipes qualifiées 2^{ème} tour + 2 exempts = 16 équipes.

CATEGORIE : U14/U15

- **5 équipes en U14 R1** : N. ACADEMIE, OL ALES, BEUCAIRE ST 30, MANDUEL SC, NIMES OL
- **23 équipes du District** : 6 en D1, 8 en D2, 3 en D3 et 6 en D4.

La commission des jeunes doit fournir 9 équipes pour la suite de la compétition

Tirage au sort effectué au siège du District par Madame Muriel VERDIER et Monsieur Lucas LESCURE.

1^{er} tour : le Dimanche 8 Septembre 2024 à 10H00 (10 équipes qualifiées)

(pas de prolongation – tirs aux buts si nécessaire)

RC SAINT LAURENT LES ARBRES/US BOUILLARGUES

GC QUISSAC/OC REDESSAN

ES SUMENE/US MONOBLLET

AS CENDRAS/OL ST HILAIRE LA JASSE

N. LASSALIEN/N. GAZELEC

13 équipes exemptées : AS POULX, AS ROUSSON, EP VERGEZE, OL MAS DE MINGUE, FC LANGLADE, FOOT TERRE DE CAMARGUE, AS SAINT CHRISTOL LES ALES, US TREFLE, BAGNOLS PONT, CABASSUT, EFVC VEZENOBRES CRUVIERS, FC CALVISSON, RC GENERAC.

2^{ème} tour le dimanche 20 Octobre 2024 à 10H00

10 équipes (5 qualifiées) + 3 exempts

3^{ème} tour le dimanche 13 Novembre 2024 (tour de rattrapage).



FINALES DEPARTEMENTALES : le dimanche 8 décembre 2024 à 10H00

5 équipes R1 + 5 qualifiées (1^{er} tour) + 5 qualifiées (2^{ème} tour) + 3 exempts = 18 équipes.

REPECHAGE

U16/U17 D1

Suite au mail de OL MAS DE MINGUE nous informant que l'équipe U17 pressenti pour accéder en U17 D1 pour la saison 2024/2025 ne s'engage pas.

En conséquence, via le classement de la catégorie U16/U17 D2 POULE B :

- FC BAGNOLS PONT 2 (*ne repart pas*)
- OL MAS DE MINGUE (*ne repart pas*)
- AS CAISSARGUES 2 (*ne peut accéder, l'équipe 1 accède en U17D1*)
- **CHUSCLAN LAUDUN (*en vertu de l'article 9 alinéa 2 des règlements du District*)**
 - **La commission repêche l'équipe 1 du FC CHUSCLAN LAUDUN en catégorie U17 D1 pour la saison 2024/2025).**

U16/U17 D2

En raison de l'accession du FC CHUSCLAN LAUDUN en U17 D1, **l'équipe de ES SUMENE en U17 D3 accepte la place vacante.**

RAPPEL CLUBS

Pré engagement

La fin des engagements exceptés les U14 TERRITOIRES date le 30.08.2024,

Est fixée au dimanche 18 AOUT 2024 y compris les nouvelles équipes.

La nouvelle saison débutera les 14 et 15 septembre 2024 (exceptée les U14 TER).

La coupe Occitanie (premier tour District) aura lieu les 7 et 8 Septembre 2024 pour toutes les catégories. (ententes autorisées).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT,
B. BARLAGUET

LE SECRETAIRE DE SEANCE,
P. AURILLON



PROCES VERBAL N°05 DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 22 Août 2024

A : 14H00 siège du District Gard Lozère

Présidence : MR Bernard BARLAGUET

Présents : MRS Patrick AURILLON. Stéphan BROCCQ. Denis LASGOUTE. Jean Marie TASTEVIN.

Excusés :

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des Procès-Verbaux

La commission approuve le PV N°04 de la réunion du 13.08.2024

REPECHAGE

U16/U17 D1

Suite au désistement de l'équipe de ST LAURENT DES ARBRES, l'équipe en U16/U17 D2 de FOOT TERRE DE CAMARGUE est repêchée et accepte la place vacante.

* par conséquence AS SAINT PRIVAT DES VIEUX (521052) est repêché en D2 poule B.

U16/U17 D3

Engagements : FC MOUSSAC, ST ST BARBE LA GRAND COMBE, SBFC BEAUCAIRE 3, US VESTRIC.

U14/U15 D2

3 équipes repêchées de la D3 vers la D2 : FC LE VIGAN, US GARONS, N. CHEMIN BAS



U14/U15 D3

2 équipe repêchée de la D4 vers la D3 : GC QUISSAC, AEC ST GILLES

INFORMATIONS CLUBS

La nouvelle saison débutera **les 14 et 15 septembre 2024**,
sauf la catégorie U14 TERRITOIRE date fixée au 6 Octobre 2024.

Programmation :

U18/U19 D1 et U16/U17 D1 joueront le samedi après midi 15H00

U16/U17 D2, D3 et U15 D1, D2, D3, D4 et U14 Territoire joueront le dimanche matin à 10H00.

COMPOSITION DES POULES SAISON 2024/2025

U18/U19 D1 POULE A

ALES FC RAIA (581733)

CHUSCLAN LAUDUN (550949)

N. CHEMIN BAS (519483)

AC PISSEVIN VALDEGOUR (525595)

AS POULX 1 (539959)

SAUVETERRE (552049)

AS ST CHRISTOL LES ALES (518431)

US LA REGORDANE (563664)

ST HILAIRE LA JASSE (553073)

VEZENOBRES CRUVIERS LASCOURS (519626)

Total : 10 équipes

U18/U19 D1 POULE B

FOOT TERRE DE CAMARGUE (551417)

AIMARGUES CABASSUT (503353)

BEUCAIRE SBFC (551488)

ES LES 3 MOULINS (549436)

FC CALVISSON (580584)

US GARONS (520116)



N. LASSALIEN (521138)
N. SOLEIL LEVANT (526901)
AS POULX 2 (539959)
AEC ST GILLES (545855)
Total : 10 équipes

U16/U17 D1 POULE UNIQUE

BAGNOLS PONT (548837)
BEAUCAIE SBFC 2 (551488)
CAISSARGUES (521050)
CALVISSON FC (580584)
LANGLADE FC (563786)
CHUSCLAN LAUDUN (550949)
N. GAZELEC (514959)
N. LASSALIEN (521138)
AS POULX (539959)
ES PAYS D UZES (581232)
EP VERGEZE (500377)
FOOT TERRE DE CAMARGUES (551417)
Total : 12 équipes

U16/U17 D2 POULE A

ES LES 3 MOULINS BEZOUCE (549436)
AS CAISSARGUES 2 (521050)
FC CANABIER (549600)
OL FOURQUES (519479)
RC GENERAC (503246)
AC PISSEVIN VALDEGOUR (525595)
US TREFLE (551430)
ST GILLES AEC (545855)
GC UCHAUD (517866)
AS VERS (581851)
Total : 10 équipes

U16/U17 D2 POULE B

ENT. AIMARGUES CABASSUT (503353)



BOUILLARGUES (503370)
N. CASTANET (520112)
N. LASSALIEN 2 (521138)
AS ROUSSON 2 (517872)
AS ST CHRISTOL LES ALES (518431)
US LA REGORDANE (563664)
ES SUMENE (503288)
EP VERGEZE 2 (500377)
AS SAINT PRIVAT DES VIEUX (521052)
Total : 10 équipes

U16/U17 D3 POULE A

FC BAGNOLS ESCANAUX (560494)
BEUCAIRE SBFC 3 (551488)
BELLEGARDE OC (503036)
FC BERNIS (548628)
FC VAL DE CEZE (553818)
CHUSCLAN LAUDUN 2 (550949)
US PUJAUT (519114)
SAUVETERRE RC (552049)
ES THEZIERS (553703)
US VALLABREGUES (590587)
US VESTRIC (515549)
Total : 11 équipes

U16/U17 D3 POULE B

LA GRAND COMBE (500257)
LE VIGAN (551688)
VAL AUZONNET (538138)
MARGUERITTES (514961)
MONOBLLET (517885)
FC MOUSSAC (581698)
AS POULX 2 (539959)
QUISSAC GC (503265)
AS ST CHRISTOL LES ALES 2 (518431)
ST HILAIRE LA JASSE (553073)



Total : 10 équipes

U14/U15 D1 POULE UNIQUE

BEUCAIRE SBFC 2 (551488)
FC BERNIS (548628)
CALVISSON FC (580584)
RC GENERAC (503246)
CHUSCLAN LAUDUN (550949)
SC MANDUEL (521883)
N. MAS DE MINGUE (552832)
AS POULX (539959)
AS ROUSSON (517872)
AS ST PRIVAT DES VIEUX (521052)
EP VERGEZE (500377)
AS VERS (581851)

Total : 12 équipes

U14/U15 D2 POULE A

FOOT TERRE DE CAMARGUES (551417)
ENT CABASSUT AIMARGUES (560593)
GARONS US (520116)
LANGLADE FC (563786)
AC PISSEVIN VALDEGOUR (525595)
REDESSAN (526898)
ROUSSON AS 2 (517872)
AS ST CHRISTOL LES ALES (518431)
ST JEAN DU PIN (531238)
ENT VEZENOBRES CRUVIERS LASCOURS (519626)

Total : 10 équipes

U14/U15 D2 POULE B

FC BAGNOLS PONT (548837)
FC VAL DE CEZE (553818)
LE VIGAN FC (551688)
N. GAZELEC 2 (514959)
N. SOLEIL LEVANT (526901)



N. ACADEMIE UNIVERS 2 (560267)

RC SAUVETERRE (552049)

US TREFLE (551430)

ES PAYS D UZES (581232)

N. CHEMIN BAS (519483)

Total : 10 équipes

U14/U15 D3 POULE A

OC BELLEGARDE (503036)

OL FOURQUES (519479)

CHUSCLAN LAUDUN 3 (550949)

MANDUEL SC 2 (521883)

MARGUERITTES ES (514961)

N. LASSALIEN (521138)

GC UCHAUD (517866)

FC VAUVERT (503237)

US VESTRIC (515549)

AEC ST GILLES (545855)

Total : 10 équipes

U14/U15 D3 POULE B

SC ANDUZE (511921)

VAL AUZONNET (538138)

US MONOBLLET (517885)

MOUSSAC FC (581688)

N. GAZELEC (514959)

N. CASTANET (520112)

GC QUISSAC (503265)

US TREFLE 2 (551430)

US LA REGORDANE (563664)

VEZENOBRES CRUVIERS 2 (519626)

Total : 10 équipes

U14/U15 D4 POULE A

FC CALVISSON 2 (580584)



AS CENDRAS (549689)
LA CALMETTE (520113)
RIBAUTE TAVERNE (531236)
SALINDRES FC (547384)
US TREFLE 3 (551430)
ST HILAIRE LA JASSE (553073)
ST HIPPOLYTE (503233)
ES SUMENE (503288)
Total : 9 équipes

U14/U15 D4 POULE B

BEUCAIRE SBFC (551488)
BOUILLARGUES (503370)
ALL FIVE ACADEMIE CODOGNAN (561066)
ENT CABASSUT AIMARGUES (560593)
LANGLADE FC 2 (563786)
ES MARGUERITTES 2 (514961)
ESPERANCE NIMES (560294)
PUJAUT US (519114)
SUMENE ES (503288)
Total : 9 équipes

U14/15 D4 POULE C

CHUSCLAN LAUDUN 2 (550949)
MARGUERITTES 3 (514961)
MONTFRIN RHONE GARDON (552069)
N. LASSALIEN 2 (521138)
AS POULX 2 (539959)
PUJAUT US 2 (519114)
ST JULIEN DE PEYROLAS (523063)
ST LAURENT DES ARBRES (535852)
VENEJAN AS (535066)
Total : 9 équipes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



LE PRÉSIDENT,
B. BARLAGUET

LE SECRÉTAIRE DE SEANCE,
P. AURILLON



COMMISSION DES FEMININES

Procès-verbal n°2 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Lundi 5 août 2024
À :	District Gard Lozère
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présentes:	Mme Nadine GRECO. Martine JOLY Assistent à la réunion : Mylène et Muriel secrétaires du district
Excusée :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal de la réunion du 18/07/2024

U15 à 8

Clubs engagés :

Aimargues
Quissac
Monoblet
Chusclan
La Régordane
Foot terre Camargue



Alès
Val Auzonnet

Total 8 Equipes

U18 à 8

Clubs engagés :

Quissac
Monoblet
Chusclan
Foot Terre Camargue
Alès
Manduel
EFVA

Total 7 Equipes.

SENIORS F à 8

Gallician
Chusclan
Calvisson
Anduze
All Five
La Régordane
Sumène
St Hilaire
St Martin de Valgagues
Barjac
AS Auzonnet

Total 11 Equipes

SENIORS F à 11

Clubs engagés

Monoblet
Quissac
Chemin Bas d'Avignon
St Gervasy



Salindres

Malheureusement aucune possibilité de créer ce championnat en district Gard Lozère (il aurait fallu avoir au moins 6 équipes). Ce championnat se déroulera en inter district avec le district de l'Hérault (après accord de leur part)

Les calendriers vont être faits début septembre pour une reprise des championnats les 21 et 22 septembre.

Les clubs désirant participer à l'un de ces championnats sont priés de le faire par mail au district et ce avant la fin de la semaine (9 août) dernier délai.

La Présidente,

Bernadette FERCAK

La Secrétaire de séance,

Nadine GRECO



FIN